

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Propriétaire-Rédacteur: M. l'abbé D. GOSSELIN

CURÉ DU CAP-SANTÉ, Co. DE PORTNEUF.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Une piastre par an, payable d'avance; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrate cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUEBEC:

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

Saint Jean-Baptiste, 675.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 676.—Le Catholicisme en Amérique jusqu'en 1800, 679.—Scapulaire du Sacré-Cœur de Jésus, 681.—Le rôle des *Semaines Religieuses*, 682.—Consultations, 683.—Bibliographie, 684.—Nécrologies, 684.—Le cachot de Galilée, 685.—Petite chronique, 685.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Lundi,	23	juin	—Vigile de la S. Jean Baptiste.
Mardi,	24	"	—Nativité de S. Jean Baptiste.
Mercredi,	25	"	—S. Guillaume.
Jedi,	26	"	—SS. Jean et Paul.
Vendredi,	27	"	—De l'octave.
Samedi,	28	"	—Jeûne, Vigile. S. Léon II.
Dimanche,	29	"	—SS. Pierre et Paul.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

ÉGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

ÉGLISE SAINT-ROCH,

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

ÉGLISE S. JEAN-BAPTISTÉ.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

TABLEAU DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	24	juin	—Convent N.-D. des Laurentides.
Jouidi,	26	"	—Ste Perpétue.
Vendredi,	27	"	—S. Pierre de Broughton.
Dimanche,	29	"	—S. Paschal.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

SAINT JEAN-BAPTISTE.

Son mépris pour le monde.—Il sera grand devant le Seigneur, avait dit l'ange à Zacharie, son père. Pour obtenir cette grandeur, saint Jean s'humilie et se regarde comme le dernier des hommes. Tout jeune, il quitte le monde et se retire au désert. Ceux qui veulent être grands devant le Seigneur doivent, comme saint Jean, fuir le monde dès leur jeunesse, aimer et chercher le silence et la retraite. Tout en vivant dans le monde, un chrétien ne doit pas être du monde, mais se rappeler qu'il est tenu d'être fidèle aux promesses de son baptême. Sans s'enfouir dans les déserts, il faut du moins savoir se faire une solitude dans le monde.

Ses austérités.—Saint Jean n'a jamais commis de péché grave. Cependant il se mortifie comme un grand pécheur. Il se mortifie dans sa demeure qui n'est autre que le désert ; il se mortifie dans le vêtement qui se compose d'un cilice en poils de chameau ; il se mortifie dans sa nourriture qui consiste en un miel sauvage trouvé dans les troncs d'arbres. Quelle condamnation de la sensualité de la plupart des chrétiens, qui ne cherchent en tout que leurs aises, murmurent contre tout, et ne sont jamais contents du sort que la Providence leur a fait.

Son courage et son martyre.—A son mépris pour le monde, il ajoute une humilité profonde, qui est la marque évidente d'un grand courage. Il refuse le titre de Messie, disant qu'il n'est ni Elie, ni prophète, ni homme, mais seulement une voix. Malgré cela, les peuples accourent à lui confesser leurs péchés, et le Sauveur lui-même vient lui demander le baptême. Voilà la gloire que l'humilité engendre. S'occupant plus de plaire à Dieu qu'aux hommes, il censure la conduite immorale d'Hérode qui le fait jeter

en prison ; et peu après, la fille d'Hérodiade ayant charmé le roi par sa danse obtint pour récompense la tête de Jean que sa mère lui fit demander par vengeance. Telle est, en quelques mots, l'histoire de saint Jean Baptiste, patron des Canadiens.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Les coups portés par un adversaire n'ont rien qui surprenne ; mais quand ils sont le fait d'hommes qui partagent les mêmes croyances, on a raison de s'étonner et de s'attrister. Les catholiques de Hongrie et de Bavière passent actuellement par cette cruelle épreuve, et apprennent à leurs dépens qu'il ne faut jamais trop compter sur n'importe quel homme.

On sait qu'en Hongrie une loi de 1868 dispose, contrairement aux lois de l'Eglise, qu'en ce qui concerne les enfants nés de mariages mixtes, les garçons seront de la religion du père et les filles de celle de la mère, et le code pénal de 1879 a édicté des peines très sévères contre les ecclésiastiques qui enfreindraient cette prescription. Ces dispositions légales étaient assez abusives pour qu'on ne les aggravât pas : c'est cependant ce qu'a fait le comte Czaky, un catholique, s'il vous plaît, et même pieux, dit-on. Par son ordonnance, tout ecclésiastique qui baptisera un enfant devant, d'après la loi de 1868, appartenir à une autre religion, sera tenu de communiquer, dans un délai de huit jours, le certificat de baptême à l'ecclésiastique de cette autre religion, afin que celui-ci soit en mesure de compter l'enfant parmi ses fidèles. Toute infraction à cette mesure sera punie d'une amende. D'un protestant ou d'un juif, on eût trouvé la chose presque naturelle, mais que le comte Czaky, dont l'avènement au ministère des cultes avait éveillé tant d'espérances, ait cru devoir en assumer la responsabilité, c'est ce qui dépasse l'imagination.

Dans une longue lettre de protestation adressée au ministre des cultes, le primat de Hongrie, cardinal Simor, a menacé le gouvernement de refuser d'accorder des dispenses pour les mariages mixtes, si l'on ne cessait d'exiger du clergé d'envoyer au protestantisme des enfants baptisés catholiques, et il rejetait sur celui-ci les responsabilités graves que pouvait entraîner une pareille mesure. L'épiscopat a demandé des instructions au S. Siège et délégué à Rome l'archevêque d'Esclau pour donner les explications voulues. En attendant, on semble décidé à ne pas tenir compte de cette loi néfaste.

Les catholiques de Bavière ont également à se plaindre de leur

prince-régent, catholique lui aussi, à l'occasion du Congrès qui devait se tenir cette année à Munich. L'affaire avait été réglée en 1889 ; Léon XIII avait daigné approuver le choix de Munich ; tout le monde était d'accord ; et la presse catholique préparait le terrain à ces grandes assises, lorsque le fameux prince-régent est entré en scène.

“ La réunion de ce congrès, écrit le prince régent à l'archevêque de Munich, n'est pas faite pour conduire à la paix intérieure si évidemment souhaitée par toutes les personnes réfléchies, à quelques cercle de la ville qu'elles appartiennent. ”

“ Avant que, conformément à mes droits et à mes devoirs, j'arrive à d'autres mesures pour assurer cette paix, je désirerais vivement que vous tinssiez conseil avec les notabilités catholiques, particulièrement avec le Chapitre de la cathédrale, et je vous prierais de m'informer le plus tôt possible du résultat de ces délibérations. ”

Cette paix publique que l'on fait semblant de croire en danger, quand il s'agit d'assemblées catholiques, n'est plus menacée, bien entendu, si le *conventum* projeté est maçonnique. Il y a dix-huit siècles que l'on accuse ainsi les catholiques d'être des perturbateurs de la paix, et il en sera toujours de même. Mais que ces accusations et ces terreurs soient exprimées par des catholiques, c'est hypocrisie ou idiotisme. On dit que les organisateurs du congrès ont cédé aux injonctions du gouvernement. Nous ne sommes pas juge des raisons qui les ont décidés à cette concession ; mais il est bien certain que ce précédent sera exploité par les princes protestants des principautés de l'Allemagne, et que l'avenir des assemblées catholiques en Allemagne est gravement compromis par cette malencontreuse ingérence du gouvernement Bavarois.

Le ministre de l'agriculture, en Autriche, s'adressant aux capitalistes, a fait entendre des déclarations qui ont dû en étonner plusieurs.

Il me semble nécessaire, a-t-il dit, *de ne pas souffrir que tout ce qui touche à la religion soit rabaisé jusque dans la boue*, qu'on en rie et s'en moque, qu'on traite la vie future d'idée ridicule et surannée, que l'on se moque, en un mot, de la croyance en Dieu. *Si vous tenez à ce que tous les dix commandements de Dieu soient respectés, alors les quatre premiers commandements, base de toute autorité, rendront possible au gouvernement de vous protéger contre la violation du septième commandement.* Car si le respect de l'autorité a disparu des cœurs, ce qui coïncide nécessairement avec la des-

truction de la croyance en Dieu, l'État, malgré la meilleure volonté du monde, ne sera pas capable de vous défendre contre les violations du septième commandement."

Une rebuffade bien méritée, c'est celle que vient de recevoir un ministre protestant de la petite république du Transvaal, dans le sud de l'Afrique.

Lors de la tournée faite récemment sur le territoire de la République par le président Paul Krüger, il fut salué par le ministre protestant Malherbe, qui réclama sa protection pour l'église protestante contre les attaques et les usurpations du Catholicisme qui gagne de jour en jour plus de terrain.

Le président lui a répondu ce qui suit :

" Si le Protestantisme veut maintenir son influence dans le Transvaal, il doit prendre les catholiques pour exemple dans les sacrifices qu'ils font par rapport à l'érection et au soutien des écoles religieuses. Si les prédicants de la Réforme avaient mieux fait leur devoir, le Catholicisme n'aurait jamais conquis la situation qu'il occupe maintenant dans la République du Sud de l'Afrique. "

Sait-on quel est actuellement le Grand Maître des Loges italiennes, celui qui a été jugé le plus digne d'être déclaré Vénérable ? Un repris de justice, condamné pour vol à Marseille, en 1844, et que la haute police a retenu pendant cinq ans sous sa surveillance. Tel est l'homme qui dicte ses volontés aux ministres franc-maçons, et qui dirige effectivement toute la politique radicale de Crispi. Ce Lemmi, fidèle à ses antécédents, a pu dernièrement, avec la complicité du ministre Doda, combiner une spéculation frauduleuse sur les tabacs dont l'Etat a le monopole, et s'attribuer aux dépens du Trésor une somme de 2,555,000 francs. Les franc-maçons sont bien partout les mêmes, sous tous les rapports, et malheur aux pays qui tombent entre leurs griffes !

Les journaux de France nous ont apporté le compte-rendu des fêtes grandioses qui ont eu lieu à Lyon, en l'honneur des Bienheureux Chanel et Perboyre. Pendant trois jours, une foule respectueuse n'a cessé d'envahir l'enceinte trop étroite de la Primataille de Saint-Jean. Le panégyrique du Bienheureux P. Chanel a été prononcé par Mgr d'Hulst; celui du Bienheureux G. Perboyre, par le T. R. P. Tissot; et le sermon de clôture a été prononcé par M. le chanoine Lémann. Ces trois discours sont de véritables chefs-d'œuvre. Celui de Mgr d'Hulst se distingue par la simplicité, l'élévation, la clarté, et l'absence complète d'affectation et de recherche; celui du R. P. Tissot est un poème, c'est le chant des

merveilles de l'union de l'âme avec Dieu ; et dans le dernier mais non le moins beau, celui de l'abbé Lémann, on apprécie cette éloquence forte, brillante et sympathique, que fait ressortir la magie d'un style formé dans l'étude assidue et approfondie de l'ancien Testament. Puissent ces témoignages de foi et de reconnaissance rendus aux deux bienheureux, attirer la miséricorde de Dieu sur la France !

En terminant cette petite revue, il nous est bien permis, vu les circonstances, de dire un mot des élections qui viennent d'avoir lieu dans la province d'Ontario. Comme nos lecteurs le savent, les appels aux préjugés et aux plus mauvaises passions sont restés sans écho, et la masse de l'électorat a fait noblement son devoir. L'électeur catholique, au moment de signer son bulletin, s'est dit tout d'abord : je suis catholique ; par conséquent je ne puis voter pour ceux qui veulent nous enlever nos écoles séparées. L'électeur canadien français s'est dit de plus : je tiens au droit de parler ma langue ; par conséquent je ne puis voter pour ceux qui veulent nous enlever cette prérogative. La partie saine de l'élément protestant s'est rappelée l'esprit de justice avec lequel sont traités ses compatriotes de la province de Québec, et son vote est venu grossir celui des Irlandais catholiques et des Canadien-français. La résultante de ces forces combinées a donc été ce que l'on sait maintenant : la défaite de l'élément orangiste, l'écrasement de la lie protestante et de ceux qui s'intitulent hypocritement "le parti des droits égaux." Comme catholique et comme Canadien-français, nous nous réjouissons de l'échec humiliant infligé à la tourbe des fanatiques. Puisse ce résultat leur servir de leçon, et convaincre tout le monde qu'ils sont plus fanfarons que redoutables !

Le Catholicisme en Amérique jusqu'en 1800

(Suite)

De l'Asie traversons le Pacifique pour nous rendre aux États-Unis et au Canada, et continuer le relevé commencé. En 1800, le nombre des catholiques aux États-Unis s'élevait à peine à 30,000 sur 2 millions de protestants. Ajoutons à ce chiffre 6 000 indiens convertis, abandonnés comme des brebis sans pasteur depuis la suppression de la Compagnie de Jésus. On compte sur cet immense territoire une vingtaine de prêtres relevant du vicaire apostolique de Londres, jusqu'à l'érection du siège de Baltimore, le 6 novembre 1789. Pas d'églises, hormis quelques pauvres chapelles en

bois, pas de séminaires, pas de collèges, pas d'écoles. " On ne saurait, écrivait alors Mme Seton, (1) se faire une idée de l'état d'abaissement où était alors réduit le Catholicisme dans ces contrées."

Rappelons ici que, dans les premières années du 19^e siècle, la plupart des évêques des Etats-Unis, venaient de France, et ont l'honneur et le mérite d'avoir donné la première impulsion à la prédication évangélique dans ces contrées. C'est un fait qu'on ne doit pas oublier là-bas. Citons seulement quelques noms, parmi les évêques : Mgr Maréchal, 3^e évêque de Baltimore; Mgr de Cheverus, 1^{er} évêque de Boston; Mgr Flaget, 1^{er} évêque de Bardstowntown, et son coadjuteur, Mgr David; Mgr Dubourg, 2^e évêque de la Nouvelle-Orléans; Mgr Bruté, 1^{er} évêque de Vincennes; Mgr Loras, 1^{er} évêque de Dubuque; Mgr Poirier, 1^{er} évêque de Roseau.

Parmi les prêtres : M. Nagot sulpicien, premier supérieur du Séminaire de Baltimore, qui arriva en 1791, en compagnie de MM. Levadoux, Teissier et Garnier; les deux frères Badin, d'Orléans; l'aîné, Théodore, vicaire général de Mgr Flaget; le cadet, Vincent, missionnaire chez les sauvages; Antoine Blanc, de Lyon, fondateur de la mission des Natchitoches, puis, en 1833, devenu 3^e évêque de la Nouvelle-Orléans; Antoine Kolman, de Strasbourg, fondateur du célèbre collège de Georgetown; Gabriel Richard, de Saintes, fondateur de la mission des Illinois, le premier et jusqu'ici le seul prêtre catholique élu membre du Congrès. On pourrait citer bien d'autres noms de missionnaires français, car la liste se continue jusqu'à nos jours.

Au Canada, en 1800, le chiffre des catholiques était d'environ 150,000, sous la juridiction de l'évêque de Québec, dont le diocèse avait alors pour bornes : à l'est, Terre-Neuve et l'Océan Atlantique; à l'ouest, l'Océan Pacifique; au sud, les Etats-Unis; et au nord l'Océan Glacial. Le diocèse de Québec était l'unique diocèse. Le nombre des prêtres était très limité, et on ne comptait que deux séminaires : le séminaire de Québec et celui des Sulpiciens de Montréal.

En dehors de ces deux grandes agglomérations, il y avait aussi dans l'Amérique du Nord, en 1800, quelques groupes isolés qui forment maintenant partie de la république Américaine : 1^o la Louisiane, comptant alors 25,000 catholiques; 2^o le Texas comptant 8000 catholiques assez peu fervents; 3^o la Californie, où de

(1) Protestante convertie, fondatrice et première supérieure des Sœurs de la Charité des Etats-Unis.

pauvres Franciscains ont réuni environ 30,000 Indiens en Réductions florissantes. L'invasion des Yankees a détruit tout cela plus tard. Il faut encore tenir compte d'un petit nombre de catholiques dans l'île de Terre-neuve.

SCAPULAIRE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

ARRÊTE ! LE CŒUR DE JÉSUS EST AVEC MOI.

L'image appelée *Scapulaire du Sacré-Cœur* est une des nombreuses formes de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Elle doit son origine à la promesse faite par Notre-Seigneur lui-même à la Bienheureuse Marguerite Marie. Toutes les personnes pieuses connaissent la célèbre vision par laquelle le Divin Maître, montrant son cœur à la fervente religieuse, *lui promit qu'il répandrait, avec abondance, dans le cœur de tous ceux qui l'honoreraient ainsi, tous les trésors dont il est plein.* (1)

La Bienheureuse ayant dépeint l'image telle qu'elle lui était apparue, on en fit d'abord de grossières esquisses, puis des tableaux plus soignés ; enfin, pour répondre aux désirs des Fidèles, on les multiplia sous toutes les formes. Dès avant la grande révolution française de 1790, on avait fait des Scapulaires, afin de porter plus facilement sur soi l'Image bénie. Le choléra de 1867 réveilla cette dévotion ; la Foi y trouva un préservatif contre le fléau. A Rome, les Dames du Sacré-Cœur ne pouvaient suffire aux nombreuses demandes qui leur étaient adressées. Lors de l'invasion prussienne de 1870, bien des mères pieuses voulurent attacher l'Image protectrice sur la poitrine de leurs fils partant pour les combats ; un grand nombre de ces jeunes gens ont échappé aux périls d'une guerre désastreuse ; d'autres ont éprouvé le secours providentiel promis à leur confiance ; aussi de toutes parts s'empresse-t-on de répandre ce talisman précieux ; les soldats le reçoivent avec joie ; les marins veulent en avoir avant de s'embarquer : " Ils seront plus forts, disent-ils, pour affronter les tempêtes " et mille fois la protection du ciel est venue répondre à leur pieuse confiance,

On l'a dit, cette image est absolument la même que la Bienheureuse Marguerite-Marie honorait et faisait honorer à Paray-le-Monial ; seule, l'inscription a été ajoutée. Ces mots : *Arrête ! etc., etc.*, sont une sorte de commandement intimé à l'ennemi, un ordre

(1) Le P. Daniel. Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, p. 156 et suiv.

formel de ne point approcher de ceux que protège le Cœur de Jésus.

L'histoire des saints nous offre de nombreux modèles de ces imprécations toutes puissantes contre l'esprit du mal.

Répandre et propager une telle dévotion est sans doute une œuvre de zèle fort agréable au Divin Cœur de Jésus, c'est peut-être préparer la rénovation et le salut de la société.

Sa Sainteté Pie IX, à la demande du Cardinal Archevêque de Dublin, Primat d'Irlande, a accordé, le 28 octobre 1872, une indulgence de cent jours, une fois par jour, aux personnes revêtues du dit Scapulaire, et qui réciteront une pieuse prière, comme Pater-Ave-Gloria.

Vu et approuvé :

Lyon, le 7 Juin 1873.

L. PAGNON, v. g.

Il viendra un temps, nous l'espérons, où l'on verra l'image du Sacré Cœur de Jésus sur tous les drapeaux de nos différentes sociétés.

Le rôle des "Semaines Religieuses."

Nous reproduisons deux appréciations qui démontrent que les évêques de France n'attachent pas moins d'importance que les évêques du Canada, à ces modestes publications qui ont nom *Semaines Religieuses*:

" Dans sa Lettre pastorale pour le carême de 1890, Mgr l'évêque de Vannes disait : " Si tous les prêtres et les personnes les plus marquantes d'une paroisse favorisaient les *Semaines Religieuses*..., ne serait-ce pas un moyen facile d'opposer un remède d'une certaine efficacité au poison intellectuel et moral qui circule partout, est mis à la portée de tous les âges, de toutes les conditions, de toutes les bourses?....."

Mgr l'évêque de Châlons n'est pas moins explicite :

" Nous croyons devoir appeler votre attention sur ce que NN SS. les évêques considèrent comme une œuvre d'intérêt public : je veux dire la propagation d'une *Semaine Religieuse* diocésaine.

" Cette feuille initie périodiquement les plus humbles fidèles aux événements religieux du monde chrétien. Sans elle, la plupart d'entre eux vivent isolés de la grande famille catholique ; l'horizon des uns finit à leur clocher, l'horizon des autres finit à leurs champs et à leur portefeuille."

Les prêtres appellent de leurs vœux le jour où la *Semaine Religieuse* recevra de ses abonnés un essor plus étendu. Ils pensent que la pratique *des abonnements collectifs devrait être encouragée* : la dépense supportée à frais communs serait insignifiante. Ils pensent qu'il serait utile de prêter l'exemplaire courant et d'en organiser la circulation parmi les fidèles.

A notre tour nous suggérons l'abonnement collectif au petit nombre de ceux qui n'ont pas les moyens de payer un abonnement entier. Il en est beaucoup, sans doute, qui comprennent l'importance d'une publication religieuse ; mais il est aussi une foule de personnes à l'aise dont la conduite mesquine, lorsqu'il s'agit de ces choses, dépasse toute vraisemblance. Nous pourrions en dire assez long sur ce chapitre que nous ferons peut-être un jour.

Consultations

1o La nouvelle formule pour la réception au Scapulaire du Mont-Carmel, donnée par la Congrégation des Rites, le 20 juillet 1888, renferme la clause *ab omnibus adhibenda*. Cette clause indique-t-elle que cette nouvelle formule annule les précédentes et est maintenant la seule valide ?

R. Nous ne savons quelle est l'intention de la Congrégation des Rites. Si elle a voulu rendre la nouvelle formule obligatoire sous peine de nullité, qui oserait soutenir que les réceptions et impositions sont valables nonobstant l'omission de cette formule ? Nous avons des exemples de semblables prescriptions, mais la S. Congrégation a-t-elle eu cette volonté ? Nous l'ignorons. En tout cas, supposant même qu'elle n'ait pas eu la volonté de prescrire cette formule sous peine de nullité, n'est-il pas plus convenable de l'employer, soumettant ainsi notre volonté à celle du Chef de l'Eglise, qui nous parle par l'organe des Congrégations ? La Congrégation des Rites a suffisamment manifesté l'intention que cette formule soit employée : pourquoi ferions-nous des difficultés de nous y conformer ? (N. R. Théologique).

2o Un prêtre reçoit des intentions de messes d'un confrère, et il lit *defuncto* pour *defuncta* ; il les dit donc *pro defuncto*. Est-il obligé de les recommencer ?

R. Nous pensons que ce prêtre n'a pas à s'inquiéter par rapport aux messes qu'il a célébrées. Il les a dites pour satisfaire à l'intention de son confrère. Il s'est trompé sur le sexe de la personne pour laquelle il devait offrir le S. Sacrifice ; c'est une erreur purement accidentelle et qui ne vicie pas la messe. Dieu, à qui

le sacrifice était offert, ne s'est pas trompé, et a appliqué le fruit du sacrifice à l'âme qui devait en profiter. (N. R. Théologique).

Doit-on réciter ou chanter, suivant le cas, le *Gloria* et le *Credo* à la messe votive du Sacré-Cœur de Jésus, le premier de chaque mois ?

R. Cette messe votive doit être considérée comme *pro re gravi*, et conséquemment on doit y dire et chanter le *Gloria* et le *Credo*. La qualité seule des jours où elle est permise en est une preuve suffisante, car les messes votives privées ne peuvent se dire les jours de fête double.—(*Canoniste Contemporain.*)

BIBLIOGRAPHIE

Nos remerciements pour l'envoi d'un exemplaire des "Contes de Noël," par Josette. Rien de plus délicieux que la lecture de ce petit volume racontant merveilleusement des choses charmantes.

Nous accusons réception d'un roman canadien intitulé : "L'Enfant mystérieux," par le Dr V. Eugène Dick. D'après le rapport qui nous en a été fait, il est d'une moralité irréprochable. Cet ouvrage est en vente chez M. J.-A. Langlais, libraire, à S. Roch de Québec.

NECROLOGIES

Mgr Louis Louis-Joseph d'Herbomez, O. M. I. évêque de Méliopolis et vicaire apostolique de la Colombie-Britannique, est décédé au commencement de juin.

Il naquit le 17 janvier 1822 à Brillon, France, et il fut ordonné prêtre le 14 octobre 1849, puis devint missionnaire dans le territoire de l'Orégon, Etats-Unis, en 1859. Préconisé le 22 décembre 1863, il fut sacré évêque de Méliopolis *in partibus*, et vicaire apostolique de la Colombie Britannique, le 9 octobre 1864.

M. l'abbé Pelletier (André), est décédé à l'Hôpital-Général de Québec, le 12 du mois courant, à l'âge de 66 ans. Né à S. Roch des Aulnaies, le 31 mai 1824, il fut ordonné à Québec, le 8 septembre 1849. La première partie de sa carrière sacerdotale s'est passée au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, dont il a été tour à tour l'un des professeurs, le directeur et le supérieur ; et la dernière s'est écoulée dans les paroisses d'Hébertville et de St. Jean, île d'Orléans, qu'il a dirigées bon nombre d'années, avec honneur pour lui-même et profit pour ses paroissiens.

Après un service chanté à l'Hôpital-Général, le 14, ses restes mortels ont été inhumés au Bon-Pasteur de Québec. M. l'abbé Pelletier appartenait à la section diocésaine des messes, à la cuisse S. Joseph ainsi qu'à la Congrégation du Collège de Ste-Anne.

Le cachot de Galilée

On connaît les mensonges et les calomnies historiques énormes auxquelles a donné lieu le procès des écrits de Galilée. Si on veut savoir à quoi s'en tenir sur l'histoire de son cachot, on n'a qu'à lire une lettre même du grand astronome. De son propre aveu, il fut traité avec la plus grande bienveillance, et sa prison consistait dans une vie tranquille au foyer domestique. La voici :

“Après mon procès, je demeurai dans le palais de l'archevêque de Vienne ; ensuite ma prison fut changée ; ce fut ma propre maison, la petite villa Martinelli, à un mille de Florence, avec l'ordre impératif de ne pas fêter mes amis, de ne permettre aucune réunion. Là je vécus très tranquillement, faisant de fréquentes visites au Couvent voisin, où j'avais deux filles religieuses, que j'aimais chèrement, l'aînée surtout, femme d'un esprit expuis, d'une bonté singulière et qui m'était tendrement attachée. Sa santé avait beaucoup souffert pendant mon absence, mais elle ne faisait jamais grande attention à ce qui ne touchait qu'elle. Enfin le mal augmenta, et elle mourut après dix jours de maladie, me laissant dans une profonde affliction.”

Cette lettre de Galilée à son ami, Elie Déodati, a la valeur d'un document historique, car elle montre à quoi se réduisirent en réalité les “horreurs” de l'Inquisition romaine, sur lesquelles certains historiens ont tant brodé.

PETITE CHRONIQUE

Le R. P. Drummond, S. J. a été nommé Recteur du collège de Ste Marie, Montréal, en remplacement du R. P. Turgeon.

La S. C. des Rites, dans la séance qu'elle a tenue le 13 mai, s'est prononcée favorablement sur la validité des procès qui ont été faits, par l'évêque de Balley, relativement à la cause de béatification du vénérable serviteur de Dieu J.-B. Vianney, curé d'Ars.

Le Souverain-Pontife a ordonné de préparer le décret qui confirme la décision favorable de la S. C. des Rites sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation.

Le 17 juin sera tenue devant le Saint-Père une séance plénière où les Em. Pères et consultants de la S. C. auront à donner leur vote définitif sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Jeanne de Lestonnac, fondatrice des Filles de la B. Vierge Marie.

Au sujet de la canonisation projetée de Jeanne d'Arc, certains amis de la Pacelle ont pu croire que le nombre des miracles né-

cessaire à cette cause serait plus malaisé à établir, peut-être, que l'héroïcité des vertus.

Nous sommes heureux de leur apprendre, dit la *Semaine* de Toulouse, que déjà deux faits merveilleux assez récents ont été soumis au premier examen canonique.

Le *Moniteur de Rome* avertit de se tenir en garde contre certaines correspondances romaines adressées au *Figaro*. Elles sont pleines d'insinuations malveillantes sur les choses du Vatican. " Sous des dehors de respect et de modération se cache un esprit aigri. "

Madame la comtesse Clotilde de Hamel de Manin vient de faire son abjuration à Londres, en l'église de Farm-Street (des PP. Jésuites). Elle avait passé quatre mois en France, au foyer d'une famille amie, dont la douce influence aidait le travail de l'Esprit-Saint.

C'est à un des Pères de la Compagnie de Jésus, le P. Goslway, qu'elle s'est sentie inclinée à exposer l'état de son âme troublée jusque dans les profondeurs les plus intimes.

Le P. Goslway était bien digne d'être l'instrument de cette conversion ; il eut jadis l'honneur de recevoir les abjurations de deux célèbres docteurs d'Oxford, qui se nomment aujourd'hui : le cardinal Manning et le cardinal Newmann !

" L'œuvre des âmes du purgatoire et de la conversion des infidèles, " qui avait pour annuaire, " l'Almanach du Purgatoire, " et dont le siège était à Montréal, a été supprimée par Mgr de Montréal, et les indulgences accordées à cette œuvre ont été retirées par le S. Siège, dans le monde entier.

Dans sa dernière circulaire, S. Eminence le cardinal Taschereau rappelle ; 1o qu'on ne doit pas chanter de cantiques en langue vulgaire à la messe des morts ; 2o que si on y chante des morceaux latins, ils ne doivent pas être étrangers à la messe des défunts, tel que serait, par exemple, le *Stabat Mater* ; 3o qu'il est défendu de jouer de l'orgue dans les offices des morts, si ce n'est pour accompagner le chant. *Silent organa cum silet cantus.*

Dom Jules Livernois a été nommé, par le chapitre général de son ordre, père maître des novices à la Chartreuse de St-Hugues, en Angleterre.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros, N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (SAFES)

VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS

CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États-Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la " seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa.

NOUVEAUTÉ: Un monde nouveau, par LUCIEN DARVILLE. réponse à Ed. DRUMOND sur la fin d'un monde.

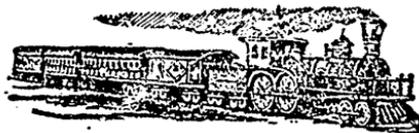
J. A. LANGLAIS.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente chez MM. F. Béland, 254, rue Saint-Jean ; J. L. Drouin et frères, 96, rue Saint-Joseph, Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Diles Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.

AVIS

M. ANTOINE LANGLOIS est autorisé à agir comme agent de la *Semaine Religieuse* de Québec.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Les trains pour Ste-Anne laissent Hedleyville le dimanche, à 7.30 a. m. et 6.30 p. m. Laissent Ste-Anne pour Hedleyville à 5.15 a. m. et 3.00 p. m.

TRAINS DU DIMANCHE

Laissent Hedleyville, à 7.45 a. m., 1.30 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 6.00 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Prix de passage aller et retour 1ère classe \$0.85, 2nde classe \$0.60.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.

Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,

Gérant,

W. R. RUSSELL,

Surintendant.

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.